

**POSTE À PROFIL**  
**COORDONNATEUR DES TROIS REP DE NEVERS**  
**TEMPS COMPLET**

**Textes de référence :**

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
  - Référentiel de l'éducation prioritaire de janvier 2014
- pilotage de l'éducation prioritaire [Circulaire n° 2017-090 du 3-5-2017](#)
  - Circulaire sur la Refondation de l'Éducation Prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014,

**Rôle et positionnement :**

Le Coordonnateur d'Éducation Prioritaire assiste les pilotes du Réseau (à savoir les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, les chefs d'établissements et les IA-IPR référents) dans l'élaboration, la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation de la politique de l'Éducation Prioritaire de chaque réseau.

Il reçoit une lettre de mission qui conduit son action pour mettre en œuvre le projet commun des réseaux de Nevers entre le collègue et les écoles de chaque secteur. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. Le coordonnateur est un personnel enseignant du 1er degré. Il participe et contribue au comité de pilotage des réseaux. Il accompagne et cherche à développer le collectif de travail au sein du réseau. Le coordonnateur est également en relation étroite avec directrices et directeurs d'écoles, les partenaires institutionnels (collectivités, services éducation nationale, ...), les partenaires privés et les partenaires associatifs qui sont susceptibles d'intervenir auprès des élèves du réseau.

**Profil du Poste**

Le coordonnateur REP est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la mission départementale REP, en lien avec les IEN de chaque circonscription concernés ainsi que les principaux de collèges.

Son action s'inscrit dans le cadre des projets de réseaux REP de Nevers qui seront réécrits à la rentrée 2021 s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Il a principalement **une mission d'ordre pédagogique**. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau.

**Missions**

Le coordonnateur de réseau contribue à la formalisation du projet de réseau qui s'appuie sur une évaluation diagnostique, il participe à la diffusion du projet auprès de l'ensemble des acteurs du réseau et **accompagne sa mise en œuvre opérationnelle**.

- Le coordonnateur participe à la construction et à la mise en place de l'autoévaluation des réseaux.
- **Il veille à la mise en œuvre du référentiel de l'Éducation prioritaire dans toute sa dimension pédagogique**. Il s'assure notamment de la mise en cohérence des activités pédagogiques entre les premiers et seconds degrés, en liaison avec les corps d'inspection.
- Il travaille avec les directrices et directeurs d'école ainsi que les chefs d'établissement au renforcement de la relation école – famille en particulier en direction des familles les plus éloignées de l'école.
- Il a pour objectif de favoriser, en lien avec les corps d'inspection, les changements de pratiques pédagogiques et éducatives quotidiennes, conditions sine qua non à la réussite des élèves issus des milieux populaires.

Il s'appuie en particulier sur les évaluations nationales (CP/CE1/6<sup>ème</sup>) pour construire avec les équipes de circonscriptions et d'écoles des **plans d'actions pédagogiques pour la réussite des élèves**.

#### **Activités :**

- Il participe aux réunions du comité de pilotage du réseau et en assure le secrétariat (rédaction et diffusion du compte rendu).
- Il construit en lien avec les pilotes un calendrier de travail et d'évaluation.
- Il contribue à la construction d'outils diagnostiques et d'autoévaluation.
- Il rencontre les différents acteurs du réseau (Equipe de pilotage du réseau). Il est associé au travail collectif et participe aux différents temps de concertation et de rencontre en inter-degré.

#### **Axe pédagogique :**

- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des plans d'action concourant à l'amélioration de la réussite des élèves :
  - Il met en place le tableau de bord de chaque REP qui permettra d'aider l'IEN chargée du dossier au pilotage pédagogique (en lien avec les IEN de circonscription) ;
- Il participe à la mise en cohérence des axes retenus dans le projet des réseaux REP et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre ;
- Il impulse une réflexion collective au sein des 3 REP de Nevers afin de mutualiser les pratiques :
  - Il favorise et développe les relations entre les écoles, les collèges et tous les membres des réseaux ;
  - Il participe dans la mesure du possible aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans les réseaux ;
  - Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet REP de Nevers
  - Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels ;
- Il rend compte régulièrement par écrit de son activité chaque fin de trimestre.

#### **Compétences requises**

- Posséder une connaissance du fonctionnement des premier et second degrés.
- Maîtriser le référentiel de l'éducation prioritaire et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire (dispositif GS/CP/CE1 à effectifs réduits)
- Aptitude au travail d'équipe, à conduire des réunions et des animations, savoir travailler avec des partenaires.
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Posséder des capacités rédactionnelles et une bonne connaissance de l'usage des technologies de l'information et de la communication
- Avoir le sens de l'écoute et de la coopération :
- Se montrer innovant, créatif, motivant, valorisant, ouvert aux autres.